

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Geld, Währung und Kredit
Schlagworte	Finanzmarkt
Akteure	Vogler, Karl (csp/pcs, OW) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Geld, Währung und Kredit, Finanzmarkt, 2018 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Kapitalmarkt	1

Abkürzungsverzeichnis

FINMA Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
WAK-NR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
FINMAG Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht

FINMA Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
CER-CN Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LFINMA Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Kapitalmarkt

POSTULAT
DATUM: 06.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

La crise financiere de 2008 a alourdi la charge reglementaire qui pese sur le secteur de la finance. Selon Karl Vogler (pcs, OW), la charge administrative de mise en conformite avec des reglementations de plus en plus nombreuses greve la competitivite de la place financiere helvetique. Il cite en particulier les petits etablissements financiers qui n'ont pas les ressources pour faire face. Ainsi, il demande au Conseil federal d'evaluer **les cout qu'entranent les circulaires de l'Autorite federale de surveillance des marches financiers (FINMA)**. Le Conseil federal a considere pertinente la question. Neanmoins, il a recommande que cette problematique soit traitee en parallele de la motion 17.3317. Lors du vote, le postulat a ete adopte par 139 voix contre 54. Seul le camp rose-vert s'est oppose a la redaction d'un rapport.¹

MOTION
DATUM: 24.09.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Erich Ettlin (pdc, SO) a depose une motion pour **recentrer l'activite legislative de l'Autorite federale de surveillance des marches financiers (FINMA)**. En effet, il estime que la FINMA empiete sur les responsabilites du Parlement, ou en d'autres termes, qu'elle edicte des regles alors que l'activite reglementaire est a la charge du legislateur. La motion souhaite donc que **la FINMA** se concentre sur son activite de surveillance au lieu d'envisager des projets de circulaires qui auraient un impact legislatif. Si le Conseil federal a affirme sa volonte de mieux definir les responsabilites qui incombent au Parlement, au gouvernement et a la FINMA, il propose de rejeter la motion car d'autres travaux sont deja en cours. Ainsi, sur la problematique de la repartition des responsabilites, le Conseil federal rapporte que la motion Landolt (pbd, GL) 17.3317 et la motion CER-CN 17.3976 ont deja ete adoptees au Conseil national. Puis, sur la thematique des circulaires de la FINMA, il precise que les postulats Germann (udc, SH) 17.3620 et Vogler (pdc, OW) 17.3566 ont egalement ete acceptes. Finalement, le Conseil des Etats a transmis l'objet a sa commission competente pour un examen detaile.²

BERICHT
DATUM: 20.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

L'objectif du postulat Vogler (pcs, OW) etait d'**examiner les couts induits aux etablissements financiers des circulaires de la FINMA**. Le **rapport** a mis en avant la difficulte de quantifier les couts reels des ces circulaires faute de donnees. Face a cette difficulte, le rapport s'est contente d'evaluer les frais initiaux lies aux circulaires. Il conclut que les benefices des etablissements financiers ne patissent pas des circulaires de la FINMA. Au final, si le Conseil federal releve l'importance d'une reglementation juste et efficace pour la stabilite de la place financiere helvetique, il considere qu'il n'est pas opportun de legiferer au-dela de l'ordonnance relative a la loi sur la surveillance des marches financiers (LFINMA) selon les conclusions du rapport. Le rapport a ete etabli en parallele du rapport sur le postulat 17.3620.³

POSTULAT
DATUM: 08.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donne les conclusions du rapport, le **postulat** de Karl Vogler (pcs, OW) **sur les consequences financieres des circulaires de la FINMA** a ete **classe**.

1) BO CN, 2018, pp.227 s.

2) BO CE, 2018, pp.745

3) Rapport Consequences financieres des circulaires de la FINMA du 20.03.2020